

**Les dangers de l'établissement d'un port
méthanier à Cacouna pour la population de
l'Île Verte**

Mémoire du Comité de Santé de l'Île Verte

Présenté au BAPE

**À l'occasion des audiences publiques sur
l'établissement d'un port méthanier à
Cacouna
par Énergie Cacouna**

Île Verte, le 8 juin 2006

La santé et la sécurité à l'Île Verte

La population de l'Île Verte : quelques données

L'Île Verte est composée de trois types de population : près de quarante (40) résidentes ou résidents permanents, cent trente (130) ménages de propriétaires-villégiateurs représentant environ trois cents (300) personnes et près de 10 000 touristes. Un propriétaire ou résident permanent sur quatre a plus de 65 ans, et 58,3 % des propriétaires ou résidents permanents ont plus de 55 ans.

La population est répartie d'est en ouest. Bien qu'elle soit en majorité du côté sud de l'île, on observe, depuis une dizaine d'années, une tendance à l'établissement du côté nord, ce côté étant desservi par des chemins forestiers. D'ailleurs, le territoire est composé de 80 % de forêt.

Les équipements publics ou touristiques sont aussi répartis sur l'ensemble du territoire de l'île. Nous comptons trente lieux (30) de location dont six (6) gîtes :

- Bout d'en haut : chalets et gîtes, ferme, bureau municipal, bibliothèque, restaurant et dépanneur, église et cimetière, dispensaire;
- Centre : gîte, hélicoptère, restaurant et motel, chalets;
- Bout d'en bas : ferme, musées, quai, centre de tri, chalets;
- Nord : Phare (musée et hébergement).

Contexte : une problématique insulaire

La population de l'Île Verte est confrontée à une problématique particulière en matière de santé et de sécurité publique. Les insulaires doivent quitter l'île pour consulter un médecin et acheter leurs médicaments. Aucun service d'urgence ne se rend sur les lieux. Des services infirmiers de première ligne ont été accessibles sur l'île de façon variable selon les années. La gestion du dispensaire et la prestation de services infirmiers sur l'Île ont été repris en 1992 par le CLSC Rivières et Marées, maintenant partie intégrante du Centre de Santé et Services Sociaux (CSSS) de Rivière-du-Loup. À force de démarches et de représentations, les résidents et les résidentes de l'Île Verte ont obtenu la dispensation de services de santé 24 heures sur 24 et sept jours par semaine, plus spécifiquement par la présence d'un infirmier ou d'une infirmière de façon continue.

En appui au personnel infirmier, la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, en collaboration avec la Régie régionale du Bas-Saint-Laurent, a mis en place une équipe de premiers répondants. De plus, en 2004, afin de maximiser l'efficacité d'intervention de cette équipe pour les personnes vivant à l'Île Verte ou visitant l'île, la municipalité a mis en place les services du 9-1-1. Un appel de la Centrale d'appels d'urgence de l'Est du Québec (CAUREQ) permet de mobiliser l'équipe rapidement en avisant les premiers répondants et l'infirmier ou l'infirmière par un appel simultané sur des téléavertisseurs alphanumériques.

Malgré ces améliorations, l'Île Verte bénéficie de peu de personnel et d'équipements pour répondre aux besoins de santé et de sécurité publique. Il n'y a pas de service ambulancier sur l'Île, et les services ambulanciers de la terre ferme ne s'y rendent pas. Pour pallier ce manque, la municipalité, avec l'aide du Comité de Santé de l'Île Verte, a organisé une collecte de fonds auprès de la population afin de se doter d'une Unité de secours. Ce véhicule peut transporter un malade ou un blessé de façon sécuritaire et il est équipé du matériel nécessaire pour procurer des soins d'urgence. Cette unité de secours est une remorque équipée de roues en été et de skis en hiver. En ce qui concerne la sécurité publique, la municipalité ne dispose d'aucun équipement. Il n'y a pas de service d'incendie.

L'Île doit donc compter principalement sur ses citoyens et ses citoyennes et sur toute forme d'assistance publique pour pouvoir évacuer une personne malade ou blessée. Trois types de transport sont utilisés durant l'année pour transporter les résidentes et les résidents de l'île, les villégiateurs et les touristes vers le continent : par bateau à marée haute, de mai à décembre, vers le village de L'Isle-Verte (traversier et bateau-taxi), par hélicoptère en décembre et de la mi-mars à la fin d'avril vers le quai de Cacouna-Est, par pont de glace de janvier à la mi-mars vers le village de L'Isle-Verte et le quai de Cacouna-Est. Les services et les opérations d'urgence sont tributaires des marées, de la disponibilité d'un hélicoptère et, bien sûr, des conditions météorologiques selon les saisons. Une évacuation rapide ne peut en aucun temps être garantie.

Les capacités de transport pour l'évacuation d'un grand nombre de personnes sont très limitées

L'hélicoptère transporte une seule personne assise à la fois, et ne peut accommoder une civière. Le traversier *La Richardière* peut transporter à la fois 49 personnes et 6 véhicules. La durée de la traversée est de 30 minutes. Il a besoin d'une marée de 9,2 pieds pour pouvoir traverser. Selon la hauteur de la marée et sa durée, il peut faire deux ou trois traversées par marée haute. Le service de Bateau-taxi Jacques-Fraser dispose de deux bateaux : le *Jacques-Fraser 1* compte 12 places et le *Caprice des marées*, 23 places. Le *Caprice des marées* nécessite le même tirant d'eau que *La Richardière*, mais fait la traversée en 15-20 minutes. Le *Jacques-Fraser 1* a besoin de moins de tirant d'eau et fait le trajet en 10-15 minutes. Durant la période estivale, nous pouvons compter près de 500 personnes sur l'Île dans une même journée.

À marée basse, les capacités d'évacuation d'un grand nombre de personnes sont actuellement nulles.

Évacuation à marée basse

Le transport par bateau, que ce soit avec le traversier *La Richardière* ou le *Bateau-taxi* de Jacques Fraser, est limité par les marées. L'heure et la hauteur des marées changeant tous les jours, les possibilités d'évacuation d'une personne malade ou blessée s'en trouvent affectées. À marée basse, il n'y a qu'un endroit où il est possible d'avoir suffisamment d'eau pour évacuer d'urgence une personne : à la pointe ouest de l'île (au bout-d'en-haut). Il y est possible d'évacuer une personne par chaloupe avec un faible tirant d'eau. L'évacuation doit donc se faire vers le port de Cacouna. Actuellement, le transport se fait grâce à la généreuse collaboration de M. Jacques Fraser. Toutefois, ce transport se fait dans des conditions précaires puisque la chaloupe prêtée par M. Fraser ne dispose d'aucun équipement pour soutenir l'infirmier dans son travail. L'infirmier ou l'infirmière doit prendre contact et entente avec le maître de port de Cacouna pour qu'il voie à l'ouverture des barrières du port. Le malade ou le blessé est transporté au quai de Cacouna où une ambulance vient le chercher. La construction d'une jetée de 300 mètres et la présence d'un méthanier à quai nécessitant le respect d'un périmètre de sécurité de 300 mètres supplémentaires occasionnent un détour significatif pour atteindre le port et provoquent un délai supplémentaire avant d'accoster. De plus, l'arrivée ou le départ d'un méthanier au moment d'une évacuation représenterait un délai d'attente supplémentaire, en plus de poser des problèmes de sécurité pour les intervenants et le patient. Les évacuations à marée basse se font uniquement dans des situations d'urgence où le patient est en grave danger : en tout autre temps, nous préférons attendre la marée. Ces délais supplémentaires auraient donc un impact certain sur le temps d'évacuation et les chances de survie du patient. D'autres éléments pourraient nuire à notre accès, par exemple si des mesures d'urgence doivent être déclenchées au terminal pour des raisons de sécurité, ou pendant les périodes de dynamitage.

Demande

Considérant l'aggravation des contraintes maritimes et l'augmentation des risques pour la sécurité auxquelles nous devrions faire face, le Comité de Santé de l'Île Verte exprime le besoin essentiel d'un accès sécuritaire et rapide au quai de Cacouna à tout moment de la journée. Si cet accès sécuritaire et rapide ne peut être assuré à 100 %, nous exigeons que le promoteur ou Transports Canada assume pleinement le service d'évacuation à marée basse avec son propre équipement et son personnel.

Plan de sécurité de l'entreprise à l'égard de l'Île Verte

La municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs a un plan de sécurité publique en cas de catastrophe sur l'île. Ce plan de sécurité publique repose sur le savoir faire des insulaires et des équipements et connaissances qu'ils et elles possèdent. Comme nous le soulignons précédemment, la municipalité ne possède toutefois aucun équipement, et le dispensaire n'est pas équipé pour traiter plusieurs patients à la fois.

Le Comité de Santé de l'Île Verte est inquiet de l'augmentation significative du risque de sinistre, que ce soit au port, à la jetée ou au large de ses côtes. Lors des audiences publiques, les promoteurs n'ont absolument pas réussi à démontrer l'impossibilité de l'échouement d'un méthanier sur l'Île Verte. La sécurité de la navigation dans le chenal sud n'a pas été étudiée sérieusement, et la commission a d'ailleurs rappelé Transports Canada à ses devoirs. Considérant que les meilleurs pilotes du Saint-Laurent ne sont pas à l'abri d'une mauvaise décision ou d'une défaillance subite (crise cardiaque, ACV, crise de psychose, intoxication, etc.); considérant les variations rapides et parfois imprévisibles des conditions météorologiques; considérant la possibilité de bris mécaniques ou de défaillances techniques; considérant que dans certaines conditions, un nuage inflammable de gaz peut voyager sur plusieurs centaines de mètres; considérant les vents d'ouest et de nord-est dominants exposant tous deux le territoire de l'Île dans le corridor du méthanier, le scénario d'un échouement mettant la population de l'île en danger doit être examiné très sérieusement. Il serait actuellement impossible de trouver et de rassembler rapidement les personnes se trouvant sur l'Île, particulièrement durant la saison estivale. On ne peut même pas se fier actuellement sur le service téléphonique. Le système de transmission par micro-ondes utilisé par Bell Canada a de nombreux ratés. La communication par téléphone cellulaire est impossible au milieu de la forêt et sur le versant nord de l'Île. Une fois les personnes rassemblées, leur évacuation pose un problème logistique majeur. Avec les moyens actuels, cette évacuation est impossible à marée basse, et longue et laborieuse à marée haute. On peut facilement imaginer l'état de panique de gens qui se sentent captifs et en danger. En cas d'incendie, l'île composée à 80 % de forêt serait complètement dévastée.

Lors des audiences publiques, l'Île Verte n'a jamais été identifiée comme vulnérable. On parlait uniquement de Cacouna, et, jusqu'à l'intervention du maire et de citoyens de l'Île, c'est comme si notre communauté n'avait pas existé. On ne la voyait jamais sur les cartes présentées par le promoteur, et autant le promoteur que les responsables des plans d'urgence en sécurité publique pour la MRC étaient silencieux sur le sujet. Une île fantôme? C'est ce qu'elle risque de devenir si on l'ignore ainsi et qu'elle est victime d'un sinistre majeur.

Plusieurs questions nous viennent à l'esprit. Quel est le plan d'intervention de l'entreprise à l'endroit de l'Île Verte? Comment l'entreprise informerait-elle les résidents et les résidentes de l'Île Verte de la situation et de l'état de dangerosité? Comment l'entreprise procéderait-elle pour protéger la population et ses résidences? Quels seraient les moyens mis en oeuvre par l'entreprise pour procéder à l'évacuation de la population au besoin et pour protéger ses biens? Quel serait le délai d'intervention?

Demande

Le Comité de Santé de l'Île Verte demande une participation incontournable au Comité Mixte Municipalité Industrie. Ce comité

devra non seulement examiner des scénarios d'intervention d'urgence, mais aussi mettre en place un plan d'intervention complet et réalisable à l'égard de la protection de l'Île Verte en cas de sinistre au port, à la jetée, au large de ses côtes, ou sur l'Île; que ce plan fasse l'objet d'une entente avec la municipalité et les autorités régionales, provinciales et fédérales concernées, pour assurer les moyens techniques de le mettre en action; et, que la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs fasse partie d'une cellule de crise lorsque se produit un sinistre dans les installations de l'entreprise ou sur l'un de ses navires au large de ses côtes.

Le Comité de Santé de l'Île Verte a voulu identifier les problèmes particuliers à notre milieu insulaire. Nous voulons cependant souligner que les enjeux de santé plus globaux identifiés par le CSSS de Rivière-du-Loup toucheraient notre population directement, par exemple les impacts du réchauffement climatique sur la santé, les effets du bruit sur le bien-être et la qualité de vie, les impacts de tels projets sur la solidarité des communautés, et les effets de la pollution atmosphérique sur la santé des personnes vulnérables même au-dessous des normes acceptées. Nous vous demandons de porter une attention particulière à ces aspects essentiels au maintien d'une communauté en santé et en sécurité.